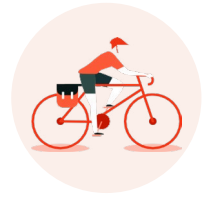


# DÉVELOPPER LE VÉLOTOURISME près d'une halte fluviale

*Vous souhaitez attirer une nouvelle clientèle ?*

*L'ADEME peut vous aider financièrement.*

*Profitez de votre emplacement privilégié sur les itinéraires vélo et faites-vous connaître par les touristes à vélo comme un lieu d'accueil convivial en implantant des équipements adaptés.*



**Le tourisme à vélo est un véritable levier d'attractivité pour les territoires :**

**22 millions\*** de Français qui font du vélo pendant leurs vacances

**4,2 Md€\*** de chiffres d'affaires (2019)

**68 €\* / jour** de dépense moyenne (+ 24 %\* par rapport à la dépense moyenne des touristes en France)

## Comment être accompagné ?

### 1 | **Implantez des aires de service le long des itinéraires**

Pour permettre aux touristes à vélo de faire une halte dans des lieux adaptés le long des itinéraires.

Elles pourront comprendre 4 équipements obligatoires et des services annexes. Les travaux préparatoires à leur aménagement sont aussi éligibles.

Jusqu'à **55 %** maximum de prise en charge du montant HTR\* (plafonnée selon équipement).  
\* HTR = Hors Taxe Récupérable.



\*Source : Étude « Impact économique et potentiel des usages du vélo en France en 2020 »

## Comment être accompagné ?

### 2 | Devenez ACCUEIL VÉLO :



- **Vous intégrez un réseau national fort** de 6 400 établissements référencés.
- **Vous gagnez en visibilité** avec la géolocalisation et la valorisation de votre établissement sur [www.francevelotourisme.com](http://www.francevelotourisme.com), ainsi qu'au sein de topoguides vélo, de dépliants touristiques...
- **Vous attirez une nouvelle clientèle** en recherche d'un accueil personnalisé et de qualité ;
- **Vous vous démarquez** par des équipements et des services adaptés et de qualité.

L'ADEME vous aide à financer des équipements et des services grâce au **programme « Développer le Vélotourisme »** :

- **Emplacements de stationnement vélo** (à minima 5 pour être Accueil Vélo) ;
- **Bornes de recharge** pour vélos à assistance électrique (VAE) ;
- **Consignes à bagages** sécurisées ;
- **Bornes de gonflage** ;
- **Bornes d'autoréparation** ;
- **Bornes multifonctions.**



Jusqu'à **55 %**  
maximum de prise en charge  
du montant HTR\*  
(plafonnée selon équipement).  
\* HTR = Hors Taxe Récupérable.

Connectez-vous sur « Développer le vélotourisme »  
sur la plateforme AGIR pour consulter le cahier des charges.

